



## **1) LES CONDITIONS POUR CONTESTER LES DÉNIS DE PROTECTION INTERNATIONALE SONT SUSPENDUES! (DU 9 MARS AU 11 MAI 2020)**

Donc, si par exemple vous avez reçu un refus le 16 mars, la date limite pour faire appel commencera le 12 mai.

Si vous avez reçu un refus avant le 9 mars, n'oubliez pas que les jours entre le 9 mars et le 11 mai ne doit être compté! Par exemple, si le refus a été notifié le 16 février et que vous disposez de 30 jours pour faire appel, vous devrez compter jusqu'au 9 mars (22 jours) puis compter les 8 autres jours à partir de 12 Mai (et donc on arrive à 30 jours, le 20 mai ...).

### **CONTACTEZ-NOUS POUR PLUS D'INFORMATIONS!**

Si vous êtes demandeur d'asile et avez reçu la décision de la commission territoriale, mais que vous n'êtes pas satisfait et voulez faire appel, vous avez donc plus de temps pour déposer votre appel. Cependant, vous pouvez déjà prendre contact avec nous ou avec l'opérateur juridique du centre où, finalement, vous l'êtes.

Si vous avez été refusé par le siège de la police (par exemple pour le renouvellement d'un permis de travail) les délais de recours devant le juge administratif sont suspendus jusqu'au 3 mai.

Ne vous inquiétez pas, contactez-nous maintenant et nous vous donnerons des instructions précises selon l'avertissement que vous avez reçu <https://naga.it/2020/04/26/naga-chiuso-lunedì-23-febbraio/>

## **2) INFORMATIONS RELATIVES AUX PERMIS DE RÉSIDENCE - VISAS - DÉCLARATION DE PRÉSENCE**

Toutes les procédures administratives sont suspendues jusqu'au 15 mai 2020.

Même si la procédure de libération ou de renouvellement n'a PAS été activée au poste de police (ou aux bureaux de poste) pendant cette période d'urgence, aucune sanction (expulsion ou amende) ne peut être prononcée car toutes les procédures administratives sont suspendues jusqu'au 15 mai 2020.

Le délai pour la préfecture et le siège de la police pour conclure les procédures administratives (par exemple demande de délivrance ou de renouvellement de permis) a déjà commencé le 23 février 2020 ou a commencé il reprendra ensuite le 15 mai 2020. La période du 23 février au 15 mai ne sera pas prise en compte.

**Tous les titres de séjour expirant le 31 janvier 2020 restent valables jusqu'au 31 août 2020.** Les titulaires de ces titres pourront déposer la demande de renouvellement à cette date.

Ces conditions s'appliquent également:

a) conversion des permis de séjour d'études en travail subalterne et de travail saisonnier en travail subordonné non saisonnier;

b) permis de séjour (visas d'entrée, entrée sans visa et déclaration de présence en conséquence dans les 8 jours);

c) documents de voyage et billets;

d) les autorisations accordées pour le travail saisonnier, le regroupement familial, le travail pour des cas particuliers (par exemple, recherche, carte bleue, transferts intra-entreprise);

g) permis de séjour pour: travail subalterne, en attente d'emploi, travail saisonnier, travail indépendant, raisons familiales, étudiants - échange d'élèves - stage, recherche d'emploi et esprit d'entreprise des étudiants;

h) demandes de conversion.

#### **RÉSUMÉ DE LA DATE LIMITE PERMISE:**

- Les autorisations ont expiré avant le 31 janvier 2020 et pour lesquelles un renouvellement a été demandé, le délai de définition de la procédure est suspendu jusqu'au 15 mai.
- Les permis expirant du 31 janvier à sont prolongés par la loi jusqu'au 31 août. Il est cependant conseillé de demander son renouvellement dans les plus brefs délais et en tout cas à l'approche du délai.
- Les documents de reconnaissance (p. Ex. Carte d'identité délivrée par la municipalité) ont expiré le 31 janvier 2020 et sont prolongés jusqu'au 31 août 2020.

#### **IMPORTANT:**

La validité des titres de séjour ayant été prolongée, la poursuite ou l'établissement de relations de travail est possible et le maintien de l'inscription auprès du service national de santé et du registre doit être garanti. De plus, toute autre relation privée peut être valablement établie (par exemple: location, ouverture de compte courant, inscription au centre d'emploi, etc.)

#### **Références réglementaires:**

LOI 24 avril 2020, n. 27 Transformation en loi, avec modifications, du décret-loi du 17 mars 2020, no. 18, contenant des mesures pour renforcer le Service national de santé et un soutien économique aux familles, aux travailleurs et aux entreprises liés à l'urgence épidémiologique de COVID-19. Prolongation des délais d'adoption des décrets législatifs. (20G00045) (JO série générale n.110 du 29-04-2020 - Supplément ordinaire n.16) Accessible à ce lien: <https://www.gazzettaufficiale.it/eli/id/2020/04/29/20G00045/sg>

[Télécharger](#) la circulaire du ministère de l'intérieur - direction du service de la sécurité publique centre d'immigration et de police des frontières le 21/03/20

[Télécharger](#) la circulaire du ministère de l'intérieur - département des libertés civiles et de l'immigration de 24/3/20 pour un détail de toutes les procédures impliquées dans ces dispositions (apurement, conversions, citoyenneté, etc.).

[Télécharger](#) la circulaire du ministère de l'intérieur - direction du service de la sécurité publique immigration centrale et police des frontières le 2/4/20 sur la fermeture des bureaux.

[Télécharger](#) le dossier asgi covid-19: les dispositions relatives aux procédures légales pour les permis séjour

[Téléchargez](#) le DECREE-LAW 8 avril 2020, n. 23

**VÉRIFIEZ LE SITE PÉRIODIQUEMENT LES DISPOSITIONS CHANGENT TRÈS RAPIDEMENT!**

### **3) BUREAUX D'IMMIGRATION QUESTURE (ET COMMISSAIRES) FERMÉS AU PUBLIC JUSQU'AU 18 MAI 2020**

Les appels à la Questura pour les demandes de permis de séjour sont reportés et les nouvelles dates doivent être communiquées par sms. Le portail de l'immigration recommande, avant de se rendre au siège de la police, de consulter le site Web <https://www.portaleimmigrazione.it/> (zone réservée à l'étranger) en s'authentifiant avec un nom d'utilisateur et un mot de passe reçus au bureau de poste de Sportello Amico pour présenter la demande, pour vérifier la date de la convocation.

Le siège de la police de **Milan** annonce que tous les guichets du bureau de l'immigration du siège de la police de Milan (via Montebello) et des commissaires et officiers détachés sont temporairement fermés au public, **jusqu'au 18 mai 2020**. Les rendez-vous déjà fixés seront reportés à une autre date, automatiquement, de Poste Italiane.

Pour toute information, l'Office des étrangers a mis un service téléphonique à la disposition des utilisateurs non. 0262265820 - 0262265821 du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et une adresse e-mail: [urpimmigrazione@poliziadistato.it](mailto:urpimmigrazione@poliziadistato.it)

### **4) LES AUDITIONS AVEC LES COMMISSIONS TERRITORIALES POUR LA DEMANDE D'ASILE SONT SUSPENDUES JUSQU'À CE QU'IL SOIT DÉTERMINÉ.**

**IMPORTANT:** La Commission territoriale de Milan annonce que pour éviter la propagation du virus, les bureaux des Commissions territoriales pendant cette période sont fermés au public et les entretiens suspendus. Dès la fin de l'urgence, la Commission communiquera la nouvelle date de l'entretien, de la manière habituelle. Toute communication de la Commission et des autorités sera envoyée à la dernière adresse communiquée. Pour ceux qui ne sont pas à la réception, il est important de vérifier que leur nom est correctement indiqué sur la cloche de la maison.

Voici le [lien](#) vers les indications de la Commission territoriale de Milan et de la Commission nationale

### **5) BUREAU DES RÉFUGIÉS DE MILAN QUESTURA**

Les rendez-vous avec le bureau des réfugiés du siège de la police de Milan (CUPA), déjà prévus pour cette période, sont suspendus (au moins jusqu'au 18 mai 2020). En attendant de savoir s'ils seront recalendrés automatiquement par le quartier général de la police, nous recommandons, à ceux qui sont en possession de justificatifs d'identité CUPA, de vérifier leur compte et éventuellement de reporter leurs rendez-vous.

Il n'est actuellement pas possible de prendre de nouveaux rendez-vous.

Le quartier général de la police doit garantir la possibilité d'exprimer sa volonté de demander une protection internationale.

Il est donc possible de demander une protection internationale, en se rendant aux bureaux d'immigration du quartier général de la police ou en demandant un rendez-vous pour la formalisation de la demande de protection international via PEC.

**IMPORTANT:** Contactez-nous pour toutes les informations et conseils dont vous pourriez avoir besoin! Lien vers les heures de service: <https://naga.it/2020/03/27/naga-chiuso-lunedì-23-février>

**6) LE CASC (CENTRE D'AIDE DE LA GARE CENTRALE)** de via Sarmartini 120 est fermé. Pour plus d'informations, appelez le 02/88447647.

7) "**MILANO AIUTA**" est actif, un itinéraire du centre de contact de la municipalité de Milan dédié aux personnes âgées et aux personnes les plus vulnérables en cas d'infection par le coronavirus. En appelant le 02.02.02, du 8 au 20 du lundi au samedi, vous pouvez obtenir des informations sur les offres que la ville a mises en place pour faire face à l'urgence due à la propagation de Covid-19.

8) Nous publions le matériel d'information produit par l'association volontaire Il Grande Colibrì et d'autres organisations sur le nouveau coronavirus SARS-CoV-2 et sur l'épidémie de COVID-19 en Italie dans différentes langues. <https://www.ilgrandecolibri.com/coronavirus-spiegato-migranti-asilanti/>

9) **INSTRUCTIONS CUPA** (comment prendre rendez-vous avec l'Office des réfugiés de Milan) – français <https://bit.ly/2TVfPtM>

**10) GUIDE PRATIQUE POUR LES DEMANDEURS DE PROTECTION INTERNATIONALE** - Commission nationale du ministère de l'Intérieur pour le droit d'asile - en italien, anglais, français, espagnol, arabe, persan : : [https://www.interno.gov.it/sites/default/files/allegati/la\\_guida\\_in\\_inglese.pdf](https://www.interno.gov.it/sites/default/files/allegati/la_guida_in_inglese.pdf)

**11) ASILE CE QUI N'EST PAS**

guide de Naga en français <https://bit.ly/2lBye9S> + lien vers la vidéo: [https://www.youtube.com/watch?v=dFO8\\_2PpyyI](https://www.youtube.com/watch?v=dFO8_2PpyyI)